

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE ORDINAIRE
SÉNAT

vendredi 22 mars 2024 à 9 h, webconférence via Zoom

Membres présentes et présents :

Noutai Ricardo Assogba, membre du corps étudiant
Alexandre Bekhradi, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
Pierre Bouchard, représentant du corps professoral
Luc Bussièrès, recteur
Halim Dabbou, représentant du corps professoral
Zack Dorval, représentant de l'unité d'enseignement ADMN
Simon Fecteau, vice-président du conseil d'administration de l'Université de Hearst
Michel Fortin, représentant de l'unité d'enseignement PSYC
Stéphane Girard, représentant de l'unité d'enseignement ÉEHS
Rosalie Moumbe, membre du corps étudiant
Sylvie Roy, registraire
Melissa Vernier, représentante de l'APUH

Membre absente :

Personne-ressource :

Isabelle Gagnon-Birch, vice-rectrice à l'administration

Secrétaire d'assemblée :

Daniel Fauchon, secrétaire général

**Campus
de Hearst**

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0

**Campus
de Kapuskasing**

7, rue Aurora
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

**Campus
de Timmins**

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8

info@uhearst.ca
1 800 887-1781
uhearst.ca

Ouverture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 22 mars 2024 ouverte à 9 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche propose d'ajouter deux points suivants à l'ordre du jour :

8.4.2) Composition du comité d'embauche paritaire de l'unité PSYC

9.4) Mise à jour de la programmation du printemps 2024

Il est proposé par Simon Fecteau

Appuyé par Luc Bussièrès

S-16-24 Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Déclaration de conflits d'intérêts

La présidence déclare un conflit d'intérêts au point 9.1 et propose, par conséquent, qu'un autre membre du Sénat préside ce point de l'ordre du jour.

Simon Fecteau accepte de présider le point 9.1.

3. Approbation des procès-verbaux du Sénat

3.1. Réunion extraordinaire, 9 février 2024

Il est proposé par Pierre Bouchard

Appuyé par Michel Fortin

S-17-24 Que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 9 février 2024 soit adopté tel que proposé.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Melissa Vernier se joint à la réunion à 9 h 04.

3.2. Réunion ordinaire, 16 février 2024

Il est proposé par Luc Bussièrès

Appuyé par Zack Dorval

S-18-24 Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 février 2024 soit adopté tel que proposé.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Affaires émanant des procès-verbaux qui ne figurent pas à l'ordre du jour

Aucune.

5. Propositions adoptées par courriel

Aucune.

6. Annonces et informations

Aucune.

7. Correspondance

Aucune.

8. Rapports de la direction et des comités

8.1. Mise à jour du rectorat

Le 27 février 2024, la ministre des Collèges et Universités a annoncé une subvention d'environ 1,3 milliard de dollars pour les établissements postsecondaires de l'Ontario. Répartie sur trois ans, cette somme répond partiellement à certaines des recommandations du *Blue-Ribbon Panel*. Cependant, cette subvention est subdivisée en plusieurs enveloppes budgétaires et reste nettement inférieure aux attentes établies dans le rapport du Groupe d'experts. De plus, le gel général des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants canadiens sera maintenu au cours des trois prochaines années et les collèges de la province auront la possibilité de proposer des maîtrises en études appliquées dans certaines disciplines.

Le gouvernement a par ailleurs déposé un projet de loi intitulé *Loi de 2024 pour renforcer la responsabilisation et les mesures de soutien aux étudiants*. S'il est adopté, ce projet imposera aux établissements postsecondaires de l'Ontario de remplir de nouvelles exigences pour obtenir une part du financement. Parmi ces exigences, les établissements devront élaborer de nouvelles politiques relatives aux mesures de soutien et aux services en matière de santé mentale, ainsi que des politiques détaillant leur approche et leurs efforts pour combattre le racisme et la haine. De plus, les établissements devront fournir des renseignements concernant les frais accessoires et autres frais d'études, y compris les coûts des manuels scolaires ou autres matériels pédagogiques.

Le recteur de l'Université de Hearst a participé à plusieurs rencontres entourant le *Blue-Ribbon Panel* et le plafonnement des permis d'études. Le recteur a également participé aux réunions du comité d'évaluation pour le recrutement de quatre personnes chargées d'enseignement, qui occuperont des postes de professeures et de professeurs à partir de 2024-2025 : 1 en administration des affaires et gestion, 2 en études des enjeux humains et sociaux et 1 en psychologie.

Un nouvel outil pour présenter l'évolution financière de l'Université de Hearst à travers de nombreuses années est en cours d'élaboration. Celui-ci sera présenté lors de la prochaine réunion ordinaire du Conseil.

Par ailleurs, l'Université de Hearst a annoncé le 18 mars 2024 la nomination d'Aurélié Lacassagne au poste de rectrice. Aurélié entrera en fonction à titre de rectrice désignée le 1^{er} mai 2024. Cette annonce a été bien accueillie par le personnel de l'Université et les réactions positives sur les réseaux sociaux sont nombreuses.

8.2. Rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

Les membres ont pris connaissance du rapport du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Le rapport fait notamment état des informations suivantes :

Certaines affectations de cours au programme en administration et gestion ont été revues pour l'année 2024-2025 à la suite de la baisse du seuil de l'unité d'enseignement. Il s'agit de modifications très mineures apportées à la charge d'enseignement de trois membres de l'unité. La coordination de l'unité ainsi que les membres concernés ont été consultés et informés.

Conformément au calendrier des examens cycliques des programmes de l'Université approuvé par le Sénat le 12 janvier 2024 (voir la résolution du Sénat S-05-24), le processus d'examen du programme de baccalauréat en administration des affaires avec concentration en gestion (durée de 3 ans), ainsi que du programme de baccalauréat en administration des affaires avec spécialisation (durée de 4 ans) sera entamé prochainement. Ce processus, qui comprend le rapport d'autoévaluation et l'évaluation externe, devrait être terminé d'ici le printemps 2025.

En ce qui concerne le registrariat, les horaires sont en cours d'élaboration. Toutefois, ce travail a dû être interrompu temporairement pour traiter la question de l'impact du plafonnement des permis d'études sur la programmation.

Récemment, une demande de financement a été accordée par le ministère des Collèges et Universités (MCU) dans le but de développer un module de microcertification d'initiation à la gestion d'entreprises destiné aux professionnels de la santé.

Le poste de technopédagogue sera bientôt affiché.

Au niveau des affaires étudiantes, un financement a été obtenu auprès du Conseil pour l'articulation et le transfert de l'Ontario (CATON) pour la mise en place de modules préparatoires. Ces modules, axés sur les compétences en méthodologie, en informatique et en français, visent à mieux préparer les étudiantes et les étudiants provenant des collèges à poursuivre leurs études à l'Université de Hearst, notamment dans le cadre des ententes d'articulation. La conception de ces modules débutera dans les prochains mois et devrait être achevée d'ici un an. De plus, le mode de prestation des modules reste à déterminer.

8.3. Rapport des équipes des vice-rectorats

8.3.1. Communication et marketing

8.3.2. Recrutement

8.3.3. Bureau de l'international

8.3.4. Affaires étudiantes

8.3.5. Centre des carrières et du développement professionnel

8.3.6. Conseil technopédagogique

Les membres du Sénat ont pris connaissance du rapport des équipes des vice-rectorats.

8.4. Comités

8.4.1. Conseil des programmes universitaires (CPU)

Le Conseil des programmes universitaires (CPU) s'est réuni le 7 mars 2024 afin d'examiner la proposition de modifications majeures du programme en étude des enjeux humains et sociaux (ÉEHS) ainsi que les formulaires de proposition de nouveaux cours et les formulaires de proposition de révision de cours. Les membres du CPU ont également été informés des modifications apportées aux programmes COOP dans le cadre de l'entente d'articulation avec le collège La Cité, des modifications mineures apportées au PIAQUH et des possibilités de partenariat avec d'autres établissements, entre autres, l'Institut catholique de Toulouse (ICT) et l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

8.4.2. Composition du comité d'embauche paritaire de l'unité PSYC

Les membres du Sénat sont informés de la composition du comité d'embauche paritaire de l'unité en psychologie. Ce comité sera chargé d'embaucher une personne chargée

d'enseignement en 2024-2025 ayant un profil clinique. Le contrat sera de type 1 et aura une durée normalement fixée à 23 mois.

Cette année, le Centre Label Centre (CLC) a exprimé son intérêt à collaborer avec l'Université de Hearst pour une intervention clinique, impliquant que le CLC contribuerait au financement d'une partie de la charge de travail de la personne embauchée. Après consultation avec l'unité de psychologie, la personne embauchée, possédant un profil clinique, offrira des cours au niveau du diplôme d'études supérieures en psychothérapie (DÉSP) et contribuera au volet engagement communautaire, notamment par le biais du Centre Label. Elle pourra également enseigner au niveau du baccalauréat en psychologie.

Les membres du Sénat ont posé certaines questions pour mieux comprendre l'entente entre l'Université de Hearst et le Groupe InnovaNor. Dans le cadre de cette entente, il est possible d'effectuer des prêts de service ou le rachat de l'équivalent d'un nombre de crédits alloués aux membres du corps professoral par le Groupe InnovaNor. Ainsi, une partie de la charge d'enseignement de la personne ayant un profil clinique pourrait être prise en charge par le Groupe InnovaNor, notamment pour le CLC.

Il est proposé par Luc Bussières
Appuyé par Simon Fecteau

S-19-24 Que le Sénat approuve la composition du comité d'embauche paritaire de l'unité en psychologie.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Affaires en cours

9.1. Modifications majeures du programme en ÉEHS

Les membres du Sénat ont pris connaissance de la proposition de modifications majeures du programme en ÉEHS, incluant les formulaires de proposition de nouveaux cours et les formulaires de proposition de révision de cours.

Axé sur l'interdisciplinarité des sciences humaines et sociales, le nouveau programme propose une formation visant le développement de la pensée critique ainsi que l'acquisition d'une solide culture générale et de connaissances diversifiées, mais complémentaires portant sur l'humain et la société. Il contribue ainsi à former des personnes polyvalentes, flexibles et ouvertes aux autres et sur le

monde. Normalement, le nouveau programme entrera en vigueur à partir de l'automne 2025.

Après examen, le Conseil des programmes universitaires (CPU) recommande au Sénat l'adoption de la proposition de modifications majeures du programme en ÉEHS, incluant les formulaires de proposition de nouveaux cours et les formulaires de proposition de révision de cours.

Un membre souligne que le processus de la réforme a été parfois difficile et qu'il n'y a pas toujours eu consensus entre les membres de l'unité. Les défis rencontrés durant le processus dont l'horaire des réunions avec l'unité ont été également soulevés. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente des explications, évoquant notamment les défis liés à la tenue des réunions du comité et l'importance de respecter les délais serrés pour l'entrée en vigueur du nouveau programme.

Certaines questions de précision ont été soulevées concernant la proposition de modifications majeures, notamment en ce qui concerne le volet professionnel, les conditions d'admission au programme et la supervision du cours de projet intégrateur et de travail de recherche.

Un membre souligne également la grande qualité de rédaction du document et profite de l'occasion pour remercier les collaboratrices et collaborateurs.

Il est proposé par Alexandre Bekhradi
Appuyé par Pierre Bouchard

1 abstention

S-20-24 Que la proposition de modifications majeures du programme en ÉEHS, incluant les formulaires de proposition de nouveaux cours et les formulaires de proposition de révision de cours, soit adoptée telle que présentée.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Zack Dorval quitte la réunion à 10 h.

9.2. Mise à jour de la planification stratégique

À la réunion extraordinaire du Conseil qui s'est tenue le 26 février 2024, les grandes orientations stratégiques de l'Université de Hearst ont été adoptées telles que proposées (voir la résolution C-14-24 du Conseil).

La boutique de management Brio a, depuis, produit un document pour résumer les grandes orientations stratégiques de l'Université. Ce document incluant les grandes orientations stratégiques sera partagé à la prochaine réunion du Conseil et à l'ensemble du personnel. Les prochaines étapes de mise en œuvre seront également discutées à ce moment.

Zack Dorval se joint à la réunion à 10 h 05.

9.3. Mise à jour de la situation concernant la réduction des permis d'études

Le ministère n'a pas encore informé les établissements postsecondaires ontariens des limites qui leur seront imposées. Cependant, le processus d'attribution des lettres d'attestation provinciale est bien défini. Ces lettres d'attestations seront disponibles à partir du Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC).

Bien que l'Université de Hearst n'ait toujours pas mis en place son propre système informatique de gestion des dossiers étudiants et qu'elle continue de bénéficier d'une entente opérationnelle avec l'Université Laurentienne pour ce service, elle a réussi à obtenir un accès à OUAC pour préparer elle-même ses lettres d'attestation, sans recourir aux services de la Laurentienne.

Pour le moment, la limite de lettres d'attestations provinciales pour chacun des établissements de l'Ontario demeure inconnue.

9.4. Mise à jour de la programmation du printemps 2024

Une mise à jour concernant la programmation du printemps 2024 est présentée aux membres pour permettre à certaines personnes du corps étudiant d'avancer dans leur parcours académique. Les deux cours ci-dessous, offerts en ligne, ont été ajoutés à la programmation du printemps 2024 :

- ADMN 1106 - Compréhension et utilisation des données financières
- ADMN 1107 - Principes de comptabilité financière

Il est proposé par Sylvie Roy
Appuyé par Halim Dabbou

S-21-24 Que la programmation P2024 révisée soit adoptée telle que présentée.
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Affaires nouvelles

10.1. Ajout de programmes COOP à l'entente avec le collège La Cité

À la demande du collège La Cité, les programmes COOP de leur établissement ont été inclus au protocole d'entente signée entre l'Université de Hearst, le collège La Cité et le collège Boréal en ce qui concerne les programmes en administration des affaires et gestion. Les programmes restent inchangés, de même que le nombre de crédits accordés par programme. Des équivalences seront accordées pour les cours de stage.

Il est proposé par Simon Fecteau

Appuyé par Sylvie Roy

S-22-24 Que les programmes COOP inclus dans le document soient ajoutés à l'entente entre La Cité et l'Université de Hearst.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. Modifications mineures au PIAQUH

Deux modifications ont été apportées au PIAQUH, notamment à la clause 5.5.1 « Rapports internes » et à l'article 5 « Processus d'examen cyclique des programmes (diagramme) ».

Les modifications consistent à éliminer la soumission d'un premier rapport de surveillance sur la mise en œuvre des recommandations à l'issue de l'examen cyclique deux ans après l'achèvement de l'examen cyclique. Désormais, un seul rapport serait produit par le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, qui peut déléguer une partie de ses responsabilités à la coordination de l'unité d'enseignement, quatre ans après l'achèvement de l'examen cyclique.

Il est proposé par Michel Fortin

Appuyé par Halim Dabbou

S-23-24 Que les modifications mineures proposées au PIAQUH soient apportées au document telles que présentées.

PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Huis clos

12. Clôture de la réunion

La présidence du Sénat déclare la réunion ordinaire du 22 mars 2024 close à 10 h 31.

13. Questions laissées en suspens

Aucune.



Stéphane Girard, président



Daniel Fauchon, secrétaire général

Pour toute demande d'accès à la documentation relative à cette rencontre, veuillez envoyer un message à l'adresse électronique suivante : secretariat_general@uhearst.ca.